

Conférence de presse, 20 avril 2021

# La nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> est antisociale !

***Diana Gutjahr, Conseillère nationale UDC/TG, Entrepreneurse,  
Membre du Comité directeur de l'usam***

L'une des idées fondamentales de la Suisse est la vie en commun : toutes les activités politiques et les lois sont fondées sur l'idée qu'il doit y avoir le moins de discrimination possible et que personne ne doit être laissé pour compte. Nous prenons donc en compte toutes les régions linguistiques, toutes les classes sociales, toutes les conditions de vie et tous les secteurs économiques.

La nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> fait largement abstraction de ce consensus de base dans notre pays. Raison pour laquelle la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> est injuste et antisociale. Pourquoi ?

Premièrement, la loi sur le CO<sub>2</sub> divise la population en deux catégories - les "bons" et les "mauvais" : Ceux qui se comportent "bien" en termes de politique climatique doivent être récompensés, ceux qui se comportent soi-disant "mal" doivent être punis. Toutefois, cela ne tient pas compte du fait que cela désavantage les personnes dans notre pays qui, en raison de leurs conditions de vie et de travail, ne peuvent pas ou difficilement modifier leur comportement. Par exemple, les personnes qui vivent dans des régions périphériques et de montagne, ou les propriétaires qui n'ont pas les moyens financiers de réaliser une rénovation coûteuse.

Deuxièmement, la loi sur le CO<sub>2</sub> fait peser une charge disproportionnée sur les personnes à revenus moyens et faibles. Pour les familles qui doivent compter chaque centime, les coûts supplémentaires sont difficilement supportables. Les propriétaires de villas et les conducteurs de Porsche, en revanche, ne ressentiraient guère les coûts supplémentaires liés au CO<sub>2</sub>. C'est tout à fait injuste et antisocial.

Il est scandaleux qu'une telle proposition sorte de la plume d'une conseillère fédérale socialiste. Apparemment, avec un revenu de conseiller fédéral de plus de 450 000 francs par an, il n'est plus possible de se mettre à la place des Suisses qui gagnent normalement leur vie et de l'économie productive. Voici quelques exemples :

1. Il s'agit, par exemple, du pendulaire qui doit se rendre au travail en voiture. De l'artisan qui doit transporter beaucoup de matériel. Ou de la mère qui doit faire les courses pour toute sa

famille. Ils devront tous payer 12 centimes de plus par litre d'essence. Cela représente rapidement quelques centaines de francs par an. Dans le cas des entreprises disposant d'un important parc de véhicules, cela peut même représenter des milliers ou des dizaines de milliers de francs par an.

2. Que sont censés faire les habitants des campagnes, des régions périphériques ou montagneuses, qui n'ont pas d'arrêt de tram ou de bus devant leur porte comme les citadins ? Ils sont inévitablement dépendants d'une voiture bon marché et fiable et sont massivement désavantagés par l'augmentation du prix de l'essence.
3. La taxe sur les billets d'avion est également antisociale : elle rend l'avion plus cher pour les jeunes qui veulent explorer le monde après leur scolarité ou leur formation professionnelle. Il en va de même pour les familles. Par exemple, plus des parents veulent emmener d'enfants avec eux sur des vols vacances, par exemple, plus la pénalité est élevée en raison de la nouvelle taxe sur les billets d'avion, qui peut atteindre 120.- par vol et par personne. C'est antifamilial et injuste et ce malgré le remboursement partiel de la taxe.
4. En outre, si la loi sur le CO<sub>2</sub> est adoptée, l'installation de systèmes de chauffage au mazout et au gaz ne serait plus autorisée, à quelques exceptions près. Cette interdiction de facto du chauffage fossile entraînera des cas de rigueur : Les personnes âgées, en particulier, n'ont souvent pas les moyens d'investir massivement dans un système de chauffage renouvelable coûteux qu'elles ne pourront pas rembourser. Surtout s'il ne leur reste que quelques années de vie dans leur maison pour amortir cet investissement et qu'elles ne gagnent pas de revenu supplémentaire, afin de pouvoir augmenter si nécessaire leur hypothèque. Des jeunes familles également, qui ont investi tout leur capital dans l'achat d'une maison (actuellement, ce sont surtout les maisons anciennes qui sont à vendre) et qui n'ont donc plus de fonds pour des rénovations coûteuses, seraient également touchées. Sans parler du fait que de nombreux bâtiments ne sont tout simplement pas adaptés à la conversion à un système de chauffage renouvelable, si ce n'est au moyen de transformations qui n'ont pas de sens.
5. La nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> concernera également tous les locataires. D'une part, les rénovations coûteuses visant à économiser l'énergie seront probablement répercutées sur les locataires dans de nombreux cas et, d'autre part, les locataires paieront en tous les cas la totalité de la taxe sur le CO<sub>2</sub> par le biais de leurs frais annexes – et ce même s'ils n'ont pas leur mot à dire sur la façon dont leur logement est chauffé.  
Effet incitatif ? En aucun cas.
6. Enfin, le coût de la vie va augmenter pour nous tous. Si l'augmentation des taxes sur les carburants rend le transport de marchandises plus coûteux, cela aura un impact sur le prix des biens et des services. En d'autres termes, les biens de consommation courants risquent de devenir nettement plus chers, ce qui touchera plus durement les membres les plus faibles de notre société.

**Conclusion** : la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> divise la société et est déséquilibrée, car elle vise principalement certains secteurs économiques. En fin de compte, seules les tranches supérieures de revenus des villes bien développées peuvent se le permettre. C'est injuste et antisocial ! Et c'est pourquoi la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> doit être rejetée.